Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 29 avril.* — Présidence de M. Molitar, président; M. Gombault occupe le siège du ministère public.

Deux casseurs de carreaux. — Le premier, Camille Desmet dit « Capoet je », commissionnaire à la gare de Mouscron, a brisé par malveillance la glace de la porte d'entrée du café Sax. Il encourt une amende de 30 fr. ou de 10 jours de prison.

Le second Ch. Vanderdonck, anciennement chapelier, Grand'Place, a par vengeance cassé lui aussi des carreaux chez son voisin M. Alp. Massez, cordonnier. Il est de ce chef condamné à 26 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Tournai.— Présidence de M. Bonnet, vice-président. Mr Descamps occupe le siège du ministère public.

Rappel de simple police.— M. Delaunoy, conseiller communal de Gaurain-Ramecroix, a troublé l'ordre dans une réunion secrète du conseil échevinal, le tribunal de simple police l'a condamné à 5 fr. d'amende. Le prévenu interjeta appel. Le jugement de simple police est confirmé.

Coups à un garde-chasse. — Un certain A. Delcoigne de Forest est condamné de ce fait à 8 jours et 26 francs.

Une mère recéleuse. — Marie Baroi, de Wattripont, a recélé deux paquets de chocolat qu'avait volés sa fillette. La femme Baroi s'entend condamner à 15 jours et 26 fr. d'amende.

Gendre et belle-maman. — Un habitant de Deux-Acren, a Pletinkx, a jeté sa belle-mère à bas de son lit, et l'a frappée, coût: 8 jours et 26 francs.

Banqueroute frauduleuse — Deux associés, les sieurs L. Beauvais et Julie Delectuze, sont inculpés de banqueroute frauduleuse, ils se voient octroyer chacun, de ce fait, une peine de 3 mois de prison.

Coups. — D. Caulier, garde excentrique à Willemeaux, a administré une volée de coups à un de ses voisins. Une amende de 50 fr. est infligée à l'inculpé.

Coups à un garde de scelles. Telle est la prévention qui amène J.-B. Petit, tailleur à Popuelles, devant les juges correctionnels : il en est quitte avec une amende de 26 fr.

Calomnies. — Un rempailleur de chaises, J.-B. Leduc, demeurant à Havinnes, acalomnié le bourgmestre de sa commune. Malgré les dénégations de Leduc, il encourt une condamnation à 8 jours et 26 francs.

Escroqueries. — Un filou, Frédéric Kippens, né à Bruxelles, se disant employé, sans domicile fixe, a escroqué une somme de 175 francs au préjudice d'une dame B..., de Lille. Le tribunal condamne Kippens à 6 mois et 26 fr. d'amende.

Le nouveau ministre de la guerre. — On peut considérer comme officiel le remplacement du général Pontus, ministre de la guerre, par le général Brassine.

L'auteur de l'agression contre M. Woeste. — On mande de Bruxelles que l'instituteur Lévêque, de Saint-Gilles, qui s'était livré, lors des derniers incidents, à des voies de fait sur la personne de M. Woeste, ministre d'Etat, a été condamné à dix-huit mois de prison.

Le duc d'Orléans à Ostende. — Le duc d'Orléans est arrivé aujourd'hui à Ostende, où il restera jusque jeudi matin, il se rendra de là à Bruxelles pour trois ou quatre jours. Le prince est accompagné de M. Dufeuille.

C'est absolument à tort, dit le *Gaulois*, qu'on attribue à ce voyage un caractère politique.

La fédération des mineurs belges réunie hier matin en congrès général à Charleroi a adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les patrons profitent de la surproduction pour diminuer coulmellement les salaires, le conseil national décide de mettre immédiatement cette question à l'étude et de faire une active propagande afin d'organiser au besoin un chômage nécessaire. »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 avril.* — Lucien Delépine, rue des Chasseurs, 6. — René Wyckhuyse, rue Daguenesseau, cour Fontier 4. — Georges Delvare, rue de Lille, cour Motte-Degand 3. — Alphonse Rozet, rue de l'Epeule, cour Delobel 8. — Jules Graignon, fort Mulliez, cour Guillaume Lefebvre. — Albert Covelliels, rue des Longues-Haies, 109. — Louis Lemaître, rue du Tilleul, 363. — Jean Delrue, rue Saint-Etienne, 16. — Louis Asselbergh, rue de Bouvines, cour Fontier 62. — Adèle Dumont, rue de Soubise 129. — *Publications de mariages du 30 avril.* — Arthur Renard, marin, à Lorient, et Marie Brigadis, tailleuse, à Calvin. — Edmond Jacqz, tanneur, à Lille, et Juliette Isbergue, sans profession, à Tourcoing. — Louis Coquerelle, teinturier, à Roubaix, et Eugénie Dabe, soigneuse, à Ayron. — Vincent Boucher, commis, à Roubaix, et Marie Hendaux, sans profession, à Croix. — Henri Vanverts, sans profession, à Roubaix, et Jeanne Deperne, sans profession, à Lille. — Hermandean Fontaine, peintre, à Roubaix, et Marie Hayart, ménagère, à Haisnes. — Léonard Delbecq, mécanicien, à Roubaix, et Joséphine Ducroeq, servante, à Lampain. — Frédéric Quesnoy, garçon brasseur, à Roubaix, et Marie Arents, tailleuse, à Tourcoing. — François Kalkstein, ébéniste, à Roubaix, et Marie Becker, dentelière, à Ypres. — Henri Delmotte, tisserand, à Wattrelos, et Antoinette Sleeuwagen, tisserand, rue Théele, 36. — Emile Van Wynsberghe, teinturier, rue de Tourcoing, 115, et Marie Vanteputte, sans profession, rue de l'Alma, 235. — Alphonse Ghesquière, rattacheur, rue de Naples, et Hermance Lambert, bobineuse, rue du Fort, 46. — Oscar Degraeve, caoutchoutier, rue du Gros Saule, 2, et Marie Vanhoutte, ourdisseuse, rue Malplaquet, 41. — François Loeus, tisserand, rue Descartes, 4, et Maria Dufermont, ourdisseuse, rue de l'Epeule. — Adolphe Baranger, serrurier, rue du Général Chanzy, 71, et Marie Vandenboosch, piqurière, rue de Soubise, cour Saint-Jean 31. — Henri Cossart, menuisier, rue Nain, 35, et Marie Jamart, rentreuse, rue de Turenne, 28. — François Ménard, employé de commerce, rue du Trichon, 16, et Julie Locuffer, piqurière, rue de Tourcoing, cour Carré-Houzet, 41. — Henri Huygens, encolleur, rue de Denain, cour Sainte-Sophie, et Marie Bogaert, bobineuse, rue de Denain, cour Degrieck, 7. — Herman Vancoemerbeke, peigneron, rue Jean-Bart, 7, et Aurore Bouque, soigneuse, rue de la Lys, fort Wattel 5. — Gustave Prein, liseur, rue du Tilleul, 338, et Marie Mestdagh, tisserande, rue Lafayette, 13. — Louis Catteau, employé de commerce, rue de Lannoy, 276, et Marie Velghe, soigneuse, rue de Lannoy 239. — Emile Pollet, laveur, rue Lacroix, cour Lefebvre 6, et Marie Leblond, bobineuse, Grande-Rue, cour Guillaume Lefebvre, 12. — Louis Gengembre, domestique, rue du Tilleul, 135, et Philomène Millecamps, ménagère, rue du Tilleul, impasse Duguesclin 8. — Hugo Vandewalle, cordonnier, sentier du Beau-Chêne, et Stéphanie Houf, tricoteuse, rue de Mouveaux, cour Frère 21. — Henri Desbonnets, mécanicien, rue de France, 57, et Jeanne Bernard, sans profession, Grande-Rue. — Jean-Baptiste Segard, lamier, rue Delattre, 5, et Marie Bruyneel, ménagère, rue de Cassel, 34. — Alexandre Craissin, zingueur, rue de la Basse-Masure, 42, et Clémence Algoet, piqurière, rue de la Basse-Masure, 46. — Camille Dapsens, mouleur, rue Jaquart, cour Briffaut, 5, et Mathilde Debonnet, tisserande, rue Turgot, 4. — Jules Polyn, tourneur en fer, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, et Elodie Vandeputte, tisserande, rue Rossini, 19. — César Caillies, papetier, à Lille, et Hélène Dequinnemar, tailleuse, rue Corneille, 9. — Camille Deblander, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Vandeputte 2, et Marie Naems, tisserande, rue Bernard, cour Cornille 41. — Henri Duprier, domestique, rue de l'Alma, 123, et Victorine Caret, cuisinière, rue du Foutenoy, 113. — Julien Colliez, dégorgeur, rue de l'Ommelet, 204, et Marie Vancauwelaert, peigneuse, rue de la Paix, 57. — Charles Bayart, employé de commerce, rue du Collège, 117, et Angèle Delapla, sans profession, boulevard d'Armentières, 18. — Henri Paesmans, cordonnier, rue Druot 4, et Joséphine Deleu, soigneuse, rue Milton, 19. — Arthur Conque, tisserand, rue de la Perche, cour Cornille 4, et Blanche Leman, journalière, rue de Lille, 190. — Désiré Desmons, coiffeur, rue de Mouveaux, 36, et Florine Nys, sans profession, rue du Bois. — Albert De Blaere, tisserand, rue de la Conférence, cour Fremaux 5, et Adèle Debiergo, peigneuse, rue de la Conférence, cour Fremaux 5. — Georges Lepers, apprêteur, rue d'Inkermann, 69, et Julia Humblot, bobineuse, rue d'Inkermann, 69. — Pierre Dehaut, emballeur, rue des Longues-Haies, « Ville de Colmar », et Marie Ryeland, soigneuse, rue Marceau, 40. — François Meurice, tisserand, rue St-André, 1 et Stéphanie Debergh, servante, rue Saint-André, 1. — Jean-Baptiste Borghmans, tisserand, rue de la Chaussée, 16, et Julie Vanmaris, ménagère, rue Vallon, cour Ladsons 2. — François Deswaene, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lampe, 27, et Marie Vanoverloop, tisserande, rue de l'Epeule, cour Lampe 27 — Joseph Steenhout, rattacheur, rue du Fontenoy, 61, et Angèle Nys, devideuse, rue du Fontenoy, 61. — Charles Bacquet, apprêteur, rue du Duc, 9, et Céline Moreau, ménagère, rue du Bassin, 1. — Isidore Vandenbosch, charretier, rue de l'Ermitage, cour Billau, et Marie De Raeve, ménagère, rue de l'Ermitage, cour Billau. — Georges Rubenkamp, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo 1, et Malvina Dedonder, piqurière, rue Fourcroy, 5. — Alfred Millecamps, paqueteur, rue de Havay, 78, et Marie Mattou, brodeuse, rue Thiers, 32. — Charles Lecutier, fumiste, à Ivry, et Maria Becquet, sans profession, à Roubaix. — Oscar Vanassche, rattacheur, rue de Blanchemaille, 28, et Celina Fontaine, ménagère, rue de Blanchemaille, 28. — Henri Heuls, marchand de beurre, boulevard de Strasbourg, 223, et Clémentine Vanwaerbeke, demoiselle de magasin, rue de la Vigne, 111. — Emile Nutte, apprêteur, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt 2, et Julie Laga, journalière, rue d'Espagne, 27. — Jules Vandendriessche, zingueur, rue du Tilleul, cour Dubrunfaut 8, et Irma Legrand, soigneuse, rue du Tilleul, cour Dubrunfaut 2. — Ivon Vercruysse, journalier, boulevard de Belfort, 37, et Malvina Margry, ménagère, rue de Lannoy, 196. — Alfred Loucke, menuisier, à Mouveaux, et Maria Leroy, fille de bureau, rue de Lens, 40, fort Cordonnier. — Charles Vanhaesebrouck, contremaître, rue de Coligny, 3, et Hortense Carrette, sans profession, rue du Luxembourg, 124. — Clovis Florquin, pharmacien, à Roubaix, et Pauline Tanchon, sans profession, à Tourcoing. — Emile Cordonnier, ajusteur, rue de Lannoy, 26, et Lucie Vandorpe, sans profession, rue de Lannoy, 36. — Napoléon De Leest, fileur, rue de France, cour Gadenne, 18, et Palmyre Pinot, bobineuse, à Tourcoing. — Alphonse Lahousse, monteur, à Roubaix, et Hortense Scherpereel, sans profession, à Tourcoing. — *Déclarations de décès du 30 avril.* — Emérance Vercauteren, 53 ans, rue de l'Alouette, cour Depayrunck, 38. — Amélie Cantraine, 30 ans, rue de la Chaussée 53. — Florence Desfrennes, 1 an, rue d'Alger, cour Briet 6. — Eugénie Billiet, 85 ans, rue de l'Alouette, 31.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 avril.* — Henri Parez, rue du Sentier. — Albert Vanlerberghe, Marlière. — Blanche Denormé, rue Debuchy. — Jeanne Langlade, rue d'Anvers. — Jules Delbarre, Croix-Rouge. — Germain Debosschère, Marlière. — Valentine Hus, rue des Trois-Pierres. — *Publications de mariages.* — Gustave Tanghe, 24 ans, magasinier, et Rosine Vandebroeck, 21 ans, dévideuse. — Frédéric Quesnoy, 25 ans, garçon brasseur, et Marie Arent, 21 ans, tailleuse. — Richard Maes, 26 ans, fileur, et Maria Leguentre, 29 ans, rattacheuse. — Paul Franchomme, 25 ans, rentreur, et Marie Vanneste, 24 ans, piquriere. — Armel Robin, 30 ans, clerc de notaire, et Julie Jolly, 25 ans, sans profession. — Joseph Lapauw, 20 ans, tisserand, et Euphrasie Leerberghe, 22 ans, servante. — Victor Olivier, 27 ans, plafonneur, et Marie Mercier, 22 ans, couturière. — Jean-Baptiste Vandendriessche, 24 ans, peintre, et Charlotte Briet, 33 ans, couturière. — Gustave Michiel, 27 ans, terrassier, et Marie Vuylsteke, 27 ans, soigneuse. — Louis Bertrane, 29 ans, employé, et Léonie Carrette, 18 ans, doubleuse. — Oscar Vanhul, 25 ans, mécanicien, et Léonie Schottle, 22 ans, servante. — Edmond Rousseau, 23 ans, tisserand, et Sidonie Hennion, 24 ans, bobineuse. — Alphonse Lahousse, 27 ans, monteur, et Hortense Scherpereel, 25 ans, tisserande. — *Mariages.* — Achille Mallet, 26 ans, commis de postes, et Clémence Beuschaert, 23 ans, sans, couturière. — Henri Lessens, 29 ans, maçon, et Rosalie Depelchin, 17 ans, peigneuse. — Louis Demeulenaere, 25 ans, rattacheur, et Mathilde Vermeersch, 23 ans, soigneuse. — Jules Heumuth, 27 ans, homme d'équipe, et Juliette Vanlysel, 21 ans soigneuse. — *Déclarations de décès du 29 avril.* — François Leronge, 19 ans, tisserand, rue Fin-de-la-Guerre. — Sophie Spehrouck, 85 ans, sans profession, rue du Flocon.

LUINGNE. — *Déclarations de naissances du 11 au 27 avril.* — Albert-Alfred Castelain, Liesse, 129. — Flore Delehambre, Malsence, 22. — *Déclarations de décès du 11 au 27 avril.* — Madeleine Dhoudt, 1 an 9 mois, Blanc-Ballot. — Jean Louis Bonte, 71 ans, tisserand, hameau de la Liesse. — Gustave Félix Bogaert, 4 mois 25 jours, pavé de Dottignies.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 27 au 30 avril.* — Albert Mollet, rue du Nord. — Michel Desonet, rue de la Procession. — *Déclarations de décès du 27 au 30 avril.* — Barbe Deldaele, 80 ans, au Colbras. — Estelle Dekeyser, 4 ans, rue Neuve. — Jérome Verscheure, 2 ans, rue Saint-Hilaire. — Rosalie Masscheleïn, 31 ans, maisons Gratry. — Barbe Subt, 66 ans, rue des Ecoles.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 avril.* — Moïse Gilles, sentier de Linselles. — Marie Vertampt, au Faubourg. — Paul Delepaut, à la Vallée. — Alphonse Croq, à la Place. — Louise Haedent, rue du Tamis. — Emile Catteau, Blanc-Four. — Marie Lievin, à la Vallée. — Desire Catry, au Bronckaert. — Gustave Vanlerberghe, au Bronckaert. — *Déclarations de décès du 23 au 30 avril.* — Benoni Vandermore, 9 mois, rue de la Latte. — Angèle Paulin, 2 ans, rue de la Latte. — Jules Verveene, 6 semaines, au Faubourg. — Marie Mareseaux, 38 ans 1/2, Blanc-Four. — Julie Cloet, 63 ans, à la Vallée. — Blondine Demoose, 70 ans 1/2, au Blanc-Four. — Jean Dereveaux, 77 ans 1/2, chemin de la Viscour. — Marie Vanpeteghem, 30 ans, au Faubourg — Adrien Vershoestraete, 8 mois, rue des Chats-Huants. — Elisa Vandeputte, 3 mois, rue de la Latte.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CONTRAINE-MAREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Aurélie CONTRAINE, décédée à Roubaix, le 29 avril 1893, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 2 mai, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix.

— L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chaussée, 53.

L'Association des Mères Chrétiennes vous prient d'assister au Service qui sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 2 mai 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Emérance VERCOUTER, épouse de M. Félix VANDENDRISSCHE, de l'Association des Mères Chrétiennes, pieusement décédée le 29 avril 1893, dans sa 53e année, administrée des Sacrements. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, cour Despinck, 38.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le samedi 6 mai 1893, à 9 heures 1/2, (la messe dite à 10 heures), pour le repos de l'âme de Dame Maria-Delphine-Justine JOURDAIN, épouse de M. Jules ROUSSEL, décédée à Tourcoing, le 6 mai 1892, dans sa 54e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES ET AUTRES

ÉMOT DES MOIS

A son camarade Avril, Mai
Disait d'un ton très animé :
— Tu fis resplendir la nature
Du premier jusqu'au dernier jour;
C'est trop tirer la couverture!

— Ma foi, lui répondit Avril,
C'est vrai... que le restera-t-il ?
Je l'ai chipé toutes tes gloires :
Ton feuillage, tes nids, tes fleurs !
Je compatis à tes douleurs...
Voyons parmi les accessoires...

Ils allèrent au magasin.
— Tiens ! dit Avril à son voisin,
Que tes peines soient consolées ;
Pour rendre aux humains un bienfait,
Prends ceci, dont Mars n'a rien fait...
... Il lui montra les giboulées.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Lundi 1er mai « fête des travailleurs », de 8 à 10 h. 1/2 du matin, mise en panier, au siège de « L'Union fédérale Colombophile », chez M. Denis Desfontaines, 123, rue de Tourcoing : pour le grand lâcher de pigeons qui aura lieu à midi sur la Grand Place. Les amateurs participant à ce lâcher recevront 0,05 c. par pigeon.

TOURCOING. — Concours sur Longueau. — Voici le résultat du concours sur Longueau organisé par les sociétés colombophiles tourquenoises et offert par la société « Union et Liberté », établie chez M. Alfred Bolin, à l'ancien Petit Château, rue du Moulin Fagot.

50 francs de prix d'honneur en 2 prix de 40 francs aux deux premières séries de 2 pigeons non désignés. 6 prix de 5 francs aux 6 premiers pigeons constatés.

Lâcher 11 paniers, huit heures du matin, vent sud-est. Les pigeons ont été convoyés par Verlinck.

1er prix MM. Doutreluigne pph; 2e Deschemacker pppp; 3e Deschemacker 2ph; 4e Doutreluigne 2ph; 5e Desbonnet 2ph; 6e Debiock 2ph; 7e F. Vanhiert 3ph; 8e Assemaine 2ph; 9e Dutilleul 2p; 10e Bostoen 2p; 11e Deherripon 1p; 12e Honoré 1p; 13e Wagnon 2p; 14e David 1p; 15e Doutreluigne 1p; 16e Verhaeghe 2ph; 17e Delmatte 1ph; 18e Myfroid 1p; 19e Dutilleul 1p; 20e J. L. Leman 1p; 21e Fertinax 1p; 22e Deconinck 1p; 23e Dutheit 1p 24e Glorieux 1p.

25e Assemaine 1p; 26e Desbuequoy 1p; 27e, Dedauyer 1p; 28e, Dutheit; 29e Deconinck; 30e David; 31e Louis Jacques.

1re série de 2 pigeons Doutreluigne; régulateur Deschemacker. Le 1er pigeon a été constaté à 9 h. 35'46" avec une vitesse de 1,174 m. 77 à la minute ; ce dernier à 9 h. 35'46" avec une vitesse de 1,123 m, 62.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Le sieur Jules Lequenne (dit l'Enfie) a l'honneur d'informer les amateurs qu'il se jouera chez lui, le lundi 8 mai une belle partie de coqs, tous poulets: 3 de 5 pour 220 francs, paires de plaisir à 20 francs.

La société du Château, de Lille contre la société de Swevezelle (Belgique), Mise au parc à 5 heures très précises. On y battra 7 paires.

— Une grande partie a eu lieu dimanche au « Maréchal de Coyghem » Grande-Rue, contre la « Branche de Houblon » de Roubaix. Deux de trois mort pour 30 fr., plus une paire citée également pour 50 fr. C'est le Maréchal de Coyghem qui est resté vainqueur.

— Lundi 8 mai, au Maréchal de Coyghem, attaque d'un 3 de 5 mort pour 100 fr. contre les jeunes Gens. Tous poulets garantis, mise au parc à 6 h. Rendage le lundi 15 mai à 6 h. chez M. Mulliez, rue de Lille.

— Une partie a eu lieu dimanche soir à 3 heures 1/2, chez M. Arthur Mesplomb, place du Trichon, entre le Coq Hardi du Crétinet et la société Nul s'y frotte, 3 de 5 mort pour 50 fr. paire de plaisir à 10 fr. C'est la société Nul s'y frotte qui est resté maîtresse.

— C'est aujourd'hui 1er mai que se joue à l'Ours un 3/5 mort pour 50 fr. tous poulets de six livres.

On y verra une lutte sérieuse entre deux races bien distinctes, qui, au point de vue de l'élevage des coqs, aura son importance pour les amateurs. On commencera à 5 h. 1/2 précises. Entrée 0,30 c.

TOURCOING. — Lundi 1er mai, rendage d'un 3 de 5 pour 50 francs, qui aura lieu au Coq chantant, contre Henri Delplanque, tire paire citée pour 25 francs ; tous coqs ne dépassant pas 6 livres. Mise au parc à 6 heures.

— Lundi 1er mai, partie d'un 2 de 3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 5 fr. Tous poulets, et un vieux de plaisir à la « Brasserie Saint-Eloi » contre les « Amis-Réunis » de la Marlière.

— Dimanche 10 août, rendage d'une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. chez M. Charles Bouche, rue du Brun-Pain contre la société de chez Desmettre.

MOUVAUX. — Dimanche 1er mai, rendage au « Petit Jésus » de la partie jouée au « Réveil du Jour ». On y verra le « bon rouge qui » battu contre Tournai à la partie de 500 francs.

JEUX DE BOULES

ROUBAIX. — Le dimanche 7 mai à 3 heures une grande partie de boules dix contre dix aura lieu chez M. Louis Foulix, rue du Moulin. Les Amis du groupe Joyeux établis chez M. Foulix, mettront 100 francs contre les Amis du Biberon de Bailleul (Nord), surnommés les Invincibles, 10 francs.

Les personnes habituellement constipées, qui ont des maux de tête, des étourdissements et des vertiges, se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. 34328

VARIÉTÉS

LA COULEUR DES ANIMAUX

(Westermann's monat's hefte et Nineteenth century)

Le Reverend B. G. Johns, vicaire d'une paroisse du Devonshire et grand pêcheur de truites à ses heures de loisir, se livrait un jour à sa distraction favorite sur les bords d'un cours d'eau voisin de son presbytère. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant se balancer à son hameçon un poisson de couleur presque noire ! Il lui semblait impossible de reconnaître une truite sous ce déguisement :

Hic niger est : hunc Romane, tu caveto

Pourtant il fut obligé de se rendre à l'évidence ; malgré sa nuance d'un vert olive très sombre à reflets noirs, le poisson se rattachait par des liens d'une indiscutable authenticité à la succulente famille des truites.

Le *clergyman* alla jeter sa ligne un peu plus loin et ne tarda pas à ramener à la surface de l'eau un second poisson dont le dos était gris d'acier et le ventre blanc d'argent, le tout semé de quelques taches de pourpre foncé et de quelques points d'écarlate. C'était encore une truite, mais M. Johns eut beau l'examiner avec soin, il lui fut impossible de découvrir en elle rien qui ressemblât à un vestige de coloration verte.

Le Révérend fit une centaine de pas en suivant le bord de la petite rivière et prit bientôt une troisième truite. Celle-là avait le dos brun couvert de taches pourprées et le ventre jaune comme de l'or saupoudré de points d'un rouge vif.

Comment trois poissons de la même espèce, pris dans le même cours d'eau, à quelques mètres de distance, pouvaient-ils si totalement différer de couleur ? Il ne fallut pas de longues recherches à M. Johns pour découvrir le mot de cette énigme de la nature La première truite avait été pêchée sous l'arche d'un moulin où l'eau coulait dans un lit de toutes parts tapissé de mousse; la seconde à un endroit où les plantes aquatiques avaient poussé sur un fond calcaire gris clair; la troisième enfin sur un point où le courant était peu profond et où les cailloux et le sable scintillaient sous les rayons du soleil. Chacun des trois poissons portait la livrée de son domicile.

Le vicaire voulut pousser plus loin une expérience qui pouvait fournir matière à un article de la *Nineteenth Century*. L'ambition de tous les clergymen de l'église anglicane est de voir leur signature dans le recueil qui est la *Revue des Deux Mondes* de nos voisins d'outre-Manche.

M. Johns pêcha une autre truite presque noire et l'enferma dans un bassin dont il avait recouvert les bords et le fond d'une pièce de toile blanche. Le lendemain matin, le poisson avait complètement perdu sa teinte foncée, il était devenu presque aussi blanc que les murs de sa prison, Le Révérend enleva la toile dont il s'était servi pour tapisser l'intérieur du bassin et la remplaça par de la mousse d'un vert très sombre. Vingt-quatre heures plus tard, le captif avait repris sa couleur primitive et ne se distinguait plus du fond de verdure dont il était entouré.

Qui color albus erat nunc est contrarius albo

De cette double épreuve, M. Johns ne paraissait pas éloigné de conclure que la plupart des poissons et en particulier les truites, ont le pouvoir de prendre à volonté la couleur dominante du milieu où ils se trouvent placés.

Le martyre d'un turbot

C'était peut-être aller trop vite en besogne. Dans un très intéressant article sur la *Couleur des Animaux* que viennent de publier les *Westermann's Monat's Hefte* du mois d'avril, M. Otto Gotthilf a élucidé un certain nombre de problèmes dont l'écrivain de la *Nineteenth Century* ne paraît pas s'être préoccupé.

Les turbots possèdent au même degré que les truites la faculté de changer de couleur. Le naturaliste allemand rend compte des expériences qui ont été faites pour découvrir l'origine de cet étrange pouvoir. On a coupé le nerf optique à un turbot et on s'est aperçu qu'à partir du moment où le malheureux poisson devenait aveugle sa couleur prenait une teinte moyenne et cessait de se modifier en changeant de milieu.

Ce n'est donc pas une excitation locale qui est directement produite sur la peau de l'animal par un rayon lumineux ; c'est plutôt sur l'œil qu'agit la lumière dont l'influence se fait sentir sur les cellules colorantes par l'intermédiaire des centres nerveux. D'autre part, cette lumière qui produit sur certaines espèces de poissons ce curieux phénomène de coloration presque instantanée ne provient pas d'un rayonnement direct, mais est réfléchie par les corps environnants.

Des savants impitoyables ont eu la curiosité de suivre de proche en proche, à travers le corps d'un infortuné turbot, la marche que la lumière entrée par l'œil suit pour arriver jusqu'aux cellules colorantes. Ils lui ont coupé les nerfs un à un et ont constaté que les changements de teinte ne se produisaient plus dans les régions du corps frappées de paralysie. Depuis que le Sénat de Rome avait délibéré sur le turbot de Domitien, jamais un poisson de cette espèce n'avait donné lieu à d'aussi intéressantes dissertations.

Canaris rouges et poules blanches

On cultive à Paris l'art d'enlever aux oiseaux leur couleur naturelle pour leur donner une vilaine teinte verte ; en Angleterre, c'est aux dépens des canaris que se fait une expérience du même genre.

Si l'on mêle à la nourriture ordinaire de ces oiseaux une forte dose de poivre de Cayenne, ils ne tardent pas en général à mourir d'une inflammation de l'estomac, mais lorsqu'ils sont assez robustes pour résister à ce régime échauffant, ils cessent à la longue d'être jaunes et prennent une nuance écarlate. Avant que ce procédé de coloration artificielle fût divulgué, un canari rouge était une *rara avis* inconnue sur le continent et qui faisait l'orgueil de l'ornithologie britanique.

Les Allemands, moins ingénieux que les Anglais, mais doués d'un esprit plus scientifique, se sont emparés de cette découverte et en ont observé méthodiquement les effets sur des poules blanches. Disons de suite qu'elles ne se sont pas prêtées à des changements de costume avec autant de complaisance que de simples canaris. Quelques-unes se sont montrées absolument réfractaires à l'action du poivre de Cayenne. La nature les avait fait naître blanches ; blanches elles ont voulu mourir. D'autres n'ont consenti à teindre en rouge qu'une partie de leur plumage, en général les extrémités des ailes ou le tour du cou.

Ces expériences ont mis en lumière un fait assez intéressant. La coloration artificielle ne s'opère jamais sur des plumes toutes venues; le poivre rouge de Cayenne ne produit ses effets que pendant la période de la mue, sur les plumes nouvelles en voie de formation.

Le savant collaborateur des *Westermann's Monat's Hefte* signale aussi une autre découverte qui lui paraît à bon droit importante. Nous voulons parler de l'action exercée par les matières grasses. Si vous assaisonnez de beurre la nourriture d'un pigeon, ses plumes prendront un éclat métallique d'un brun foncé; mais à partir du jour où les substances grasses n'entreront plus dans son alimentation, ce reflet brillant ne tardera pas à s'effacer.

Sur l'aile des papillons

L'aile des papillons est une palette vivante dont un naturaliste habile peut à son gré déplacer les couleurs. Changez la nourriture de la chenille et vous n'aurez plus le même papillon. L'expérience qui réussit quelquefois sur les canaris et plus rarement sur les poules produit des effets infaillibles sur des insectes dont les ailes ne sont qu'un impalpable tissu destiné à s'imprégner de toutes les nuances de l'arc-en-ciel.

Toutefois, il n'est pas indispensable de modifier l'alimentation de la chenille pour constater les phénomènes de coloration artificielle les plus inattendus; il suffit pour obtenir ce résultat, de maintenir la température à un degré très bas ou très élevé.

Au dire de M. Otto Gotthilf, l'*Araschnia levana* et *Araschnia prorsa* avaient donné lieu à une singulière méprise ; les naturalistes avaient cru reconnaître deux insectes différents dans la forme d'hiver et dans la forme d'été d'un même papillon. En réalité, l'*Araschnia*, dont l'existence ne dépasse jamais une durée de six mois, prend une couleur tout à fait différente, suivant qu'elle provient d'une chrysalide d'été ou d'une chrysalide d'hiver.

Soumettez pendant une période suffisamment prolongée une chenille à une température de zéro ou de trente degrés et vous verrez éclore un papillon qui consultera le thermomètre plutôt que le calendrier et viendra au monde avec le costume de la saison rigoureuse ou des mois bénis du soleil.

BIBLIOGRAPHIE

Mes campagnes aux Etats-Unis et en France 1878-1885. — Tel est le titre d'un important ouvrage que va publier à Paris notre confrère, M. Léon Chotteau, délégué français aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco américain.

L'auteur a écarté la plupart des chiffres et des faits économiques, donnés dans des réunions publiques. Il n'a conservé, et n'a mis en relief, que les grandes lignes des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis, de manière à rendre la lecture de l'œuvre agréable et attachante.

Plusieurs journaux américains avaient réclamé cette publication. L'un d'eux écrivait, pendant une campagne de M. Chotteau en Amerique :

« Quand il aura terminé cette tournée vraiment extraordinaire, il aura produit la statistique la plus curieuse, la plus intéressante, et, en même temps, la plus exacte, et aussi le cours d'économie politique le plus instructif que possèdent les Etats-Unis. Il est à souhaiter que ces fragments soient un jour réunis en volume, et livrés à la publicité. L'ouvrage formera un faisceau de documents précieux pour quiconque s'occupe, tant soit peu intelligemment, de législation commerciale. »

Ce vœu sera bientôt rempli.

La publication a pour but de rappeler les efforts accomplis par M. Chotteau, sous le patronage d'un comité de Paris, composé de sénateurs, de députés, de négociants et d'industriels.

On sait que le parti démocratique, partisan de relations commerciales plus larges et plus libérales avec l'Europe, va arriver au pouvoir à Washington, avec le président Cleveland, le 4 mars prochain.

Il est d'autant plus urgent d'agir avec une nouvelle énergie, que M. Léon Cotteau a obtenu ces résultats à Washington.

23 avril 1879, vote de la motion Fernando Wood par la Chambre des représentants :

« Il est résolu :

« Que le Président des Etats-Unis soit respectueusement requis d'examiner s'il ne serait pas nécessaire d'entrer en relations avec le gouvernement français, pour la négociation d'un traité qui assure un échange plus égal des produits naturels et manufacturés de l'un et l'autre pays, et vienne cimenter entre eux des relations plus étroites d'amitié, d'industrie et de commerce. »

Sénat des Etats-Unis :

15 mai 1879, dépôt par M. Cockrell, sénateur du Missouri, de la «joint résolution» suivante, pour la conclusion d'un traité de réciprocité et de commerce avec la République française :

« Attendu que les conditions de trafic et de commerce, existant entre la République française et les Etats-Unis, réclament l'action éclairée et l'examen des deux gouvernements ;

» Attendu que le désir et l'intérêt du peuple des Etats-Unis sont de maintenir les relations les plus amicales avec le peuple français, et d'établir et développer avec lui le trafic et le commerce, à des conditions réciproques et mutuellement favorables ;

» Attendu qu'un traité de réciprocité et de commerce, entre les gouvernements des deux Républiques, sous des conditions également honorables et justes, affermira les liens amicaux, et contribuera très largement à établir et développer le trafic et le commerce entre les eux pays, à leur donner et à leur maintenir la stabilité et al sécurité ;

» En conséquence,

» Il est résolu :

» Par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats Unis d'Amérique assemblés en Congrès ;

» Que le Président des Etats-Unis d'Amérique sera et est, par les présentes, autorisé à ouvrir et requis à ce sujet, une correspondance avec le gouvernement de la République française, en vue et ayant pour objet de conclure un traité de réciprocité et de commerce avec ce gouvernement, sous des conditions également honorables et justes et réciproquement profitables, et, s'il le juge nécessaire, de nommer, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, trois commissaires au nom des Etats-Unis pour conduire les négociations préliminaires à la conclusion de ce traité, l'indemnité desdits commissaires devant être fixée par le secrétaire d'Etat.

— 5 février 1880 : Renvoi de la «joint résolution» Cockrell au Comité des relations extérieures.

— 24 février 1880 : Projet ajourné définitivement, le gouvernement français n'ayant pas répondu à la proposition de nommer des commissaires pour la France.

Lettre du Président du Comité à M. Léon Chotteau, donnant le motif de l'ajournement :

« *Sénat des Etats Unis, Comité des Relations extérieures,*

» Washington, 24 février 1880.

» Mon cher Monsieur Chotteau,

»En ce qui touche la «joint résolution» introduite par le sénateur Cockrell, je n'ai aucun doute que la marche régulière ne soit, pour le ministre de la République française, de faire telles propositions au département d'Etat qu'il croira opportunes, et alors l'action nécessaire pourra s'engager.

» J'espère que l'amitié, existant aujourd'hui entre les deux Républiques, subsistera toujours.

» Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma consid